



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

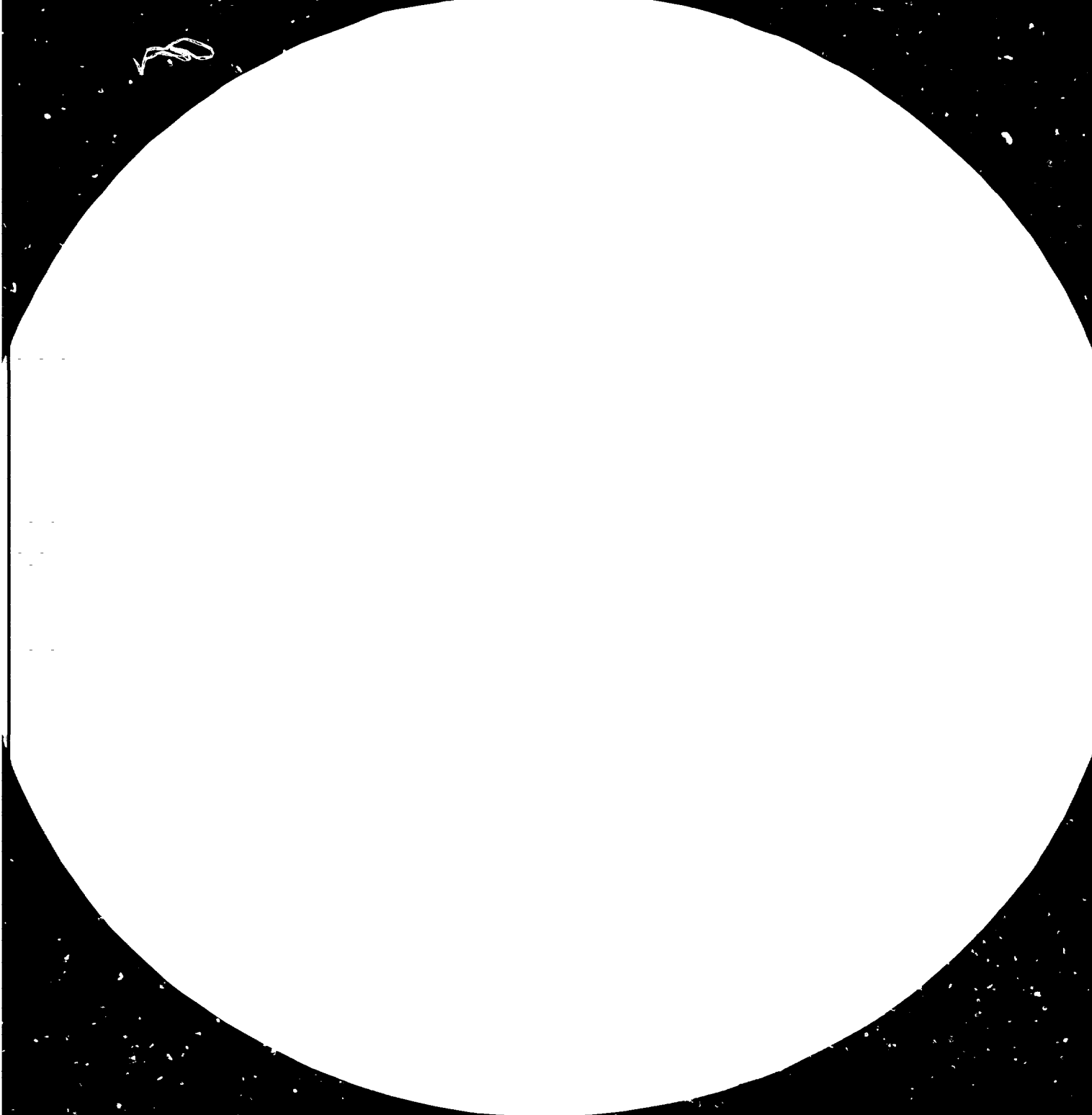
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





Microphotographic Resolution Test Chart

Resolution Test Chart, 1963 Edition, NBS Monograph 17

11512 - F

Distr.
LIMITEE
UNIDO/PC.35
14 janvier 1982
FRANÇAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**REUNION DE SOLIDARITE
DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
EN VUE DE COOPERER
AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE LA
REPUBLIQUE
DE HAUTE-VOLTA**

Ouagadougou (Haute-Volta), 1^{er} - 4 décembre 1981

RAPPORT.

003059

Notes explicatives

Sauf indication contraire, le terme "dollar" (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis d'Amérique.

L'unité monétaire de la Haute-Volta est le franc CFA durant la période au cours de laquelle a eu lieu cette réunion, le dollar des Etats-Unis d'Amérique en F CFA était : 1 \$ = 283 F CFA.

L'unité monétaire de l'Inde est la roupie. 1 \$ = 8,85 roupies.

On trouve dans la présente publication les abréviations suivantes :

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BUVOGMI	Bureau voltaïque de la géologie et des mines
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CSS	Compagnie sucrière sénégalaise
DGIA	Direction générale de l'industrie et de l'artisanat
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IMEC	Institut marocain d'emballage et de conditionnement
IVP	Industrie voltaïque de polyester
OCAM	Organisation commune africaine, malgache et mauricienne
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEV	Office de promotion des entreprises voltaïques
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAPEC	Société africaine de production d'articles en papier et d'emballage carton
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

Les numéros des projets renvoient aux projets figurant dans le document préparé pour la réunion (UNIDO/PC.7).

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	4
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES FN SEANCES PLENIERES	6
III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS	16
IV. CONCLUSIONS	35
<u>Annexe.</u> Liste des participants	37

INTRODUCTION

La Réunion de solidarité des ministres de l'industrie en vue de coopérer au développement industriel de la République de Haute-Volta, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) en coopération avec le Gouvernement de la Haute-Volta, s'est tenue à Ouagadougou du 1^{er} au 4 décembre 1981.

C'était la sixième de la série des réunions de solidarité en vue de promouvoir le développement industriel des pays les moins avancés que l'ONUUDI organise depuis 1979 en collaboration avec le gouvernement du pays intéressé. Son principal but était de rechercher les modalités selon lesquelles les pays participants pourraient collaborer au développement de la Haute-Volta. Plusieurs possibilités de coopération ont été reconnues en l'occurrence. Les participants ont examiné à fond les besoins de la Haute-Volta qu'une coopération bilatérale ou multilatérale permettrait de satisfaire dans le cadre d'une coopération économique et technique entre pays en développement. A cette fin, ils ont proposé des modalités de coopération entre le pays hôte et les pays en développement.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Les représentants des pays dont les noms suivent ont participé à la réunion : Algérie, Brésil (observateur), Chine, Egypte, Grèce, Haute-Volta, Inde, Kenya, Maroc, Népal (observateur), Nigeria, Pakistan, République de Corée, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

Les organismes des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentés : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les représentants des organismes dont les noms suivent assistaient à la réunion en qualité d'observateurs : Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), Banque Mondiale, Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), Fonds d'entraide et de garantie des emprunts - Conseil de l'entente, Fonds de garantie et de coopération de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAM), Organisation de l'unité africaine (OUA).

On trouvera en annexe la liste des participants.

Election du Bureau

Les participants à la Réunion ont élu M. Djitrina Barry, ministre du commerce, du développement industriel et des mines de Haute-Volta, aux fonctions de président, M. N. Denzil Fernando, vice-ministre de l'industrie et des affaires scientifiques de Sri Lanka, et M. I. Yasar, ambassadeur de Turquie à Dakar à celles de vice-présidents. M. Abderazzak El-Mossadeq, secrétaire général de l'Office pour le développement industriel du Maroc, a été élu rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la réunion
- Election du président, des vice-présidents et du rapporteur
- Adoption de l'ordre du jour
- Déclarations des chefs de délégations
- Entretiens bilatéraux sur des propositions de projets
- Divers
- Adoption des conclusions et des recommandations.

II. RESUME DES DECLARATIONS FAITES EN SEANCES PLENIERES

Discours d'ouverture

Au nom du président du Comité militaire de redressement pour le progrès national, son Excellence le colonel Saye Zerbo, M. Djibrina Barry, ministre du commerce, du développement industriel et des mines de Haute-Volta, a remercié les délégués d'avoir répondu en grand nombre et spontanément au rendez-vous de la solidarité et de la coopération internationale à Ouagadougou. Il a aussi rendu hommage au directeur exécutif de l'ONUDI, qui a pris l'initiative d'organiser cette importante réunion et s'est félicité du concours apporté par l'ONUDI au développement industriel de la Haute-Volta.

M. Djibrina Barry a souligné que la Réunion de solidarité de Ouagadougou se tenait à une période de grande incertitude économique et de tension internationale qui ne favorisaient ni la mobilisation des moyens financiers, ni les transferts de technologies en faveur des pays en développement et qu'il était donc nécessaire de renforcer la solidarité et la coopération entre pays en développement.

Les projets soumis par le Gouvernement voltaïque traduisent, dans leur choix, la vision spécifique de son pays en matière d'industrialisation telle qu'elle a été définie par le chef de l'Etat lors de son discours-programme du 1er mai 1981. Ils reflètent, d'une part, le souci primordial de parvenir à l'autosuffisance alimentaire et, d'autre part, le désir de diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur par une valorisation des matières premières nationales.

Le Gouvernement voltaïque souhaite parvenir, au cours de cette réunion, à trouver des formules concrètes de coopération industrielle avec chacun des pays et chacune des institutions participants. Ceci devrait permettre de créer un climat de coopération sincère en vue de faire progresser l'économie voltaïque.

Au nom du directeur exécutif de l'ONUDI, M. Charles David Ganao, directeur de la Division des services des conférences et des relations extérieures, a rappelé l'importance qu'attache l'ONUDI à cette Réunion de solidarité convoquée pour étudier la manière dont les gouvernements et organismes participants pourraient encourager cette nouvelle forme de coopération entre pays en développement, inaugurée depuis peu par son organisation.

M. Ganao a vivement apprécié les efforts déployés par le Gouvernement voltaïque en vue de l'industrialisation du pays, en dépit des difficultés et des contraintes nombreuses imposées par la conjoncture économique internationale et les conditions spécifiques internes.

L'importance de la coopération entre pays en développement, en tant que moyen d'accélérer l'industrialisation, a été soulignée dans les Déclarations de Lima et de New Delhi, dans le Plan d'action de Buenos-Aires et lors de nombreuses autres conférences internationales consacrées au développement économique et industriel, dont la dernière en date a été la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est déroulée à Paris en septembre 1981.

M. Ganao a précisé que si, dans l'immédiat, cette coopération n'avait qu'une faible incidence sur le volume des ressources consacrées à l'industrialisation des pays les moins avancés intéressés, elle offrait cependant des possibilités considérables en ce qui concerne l'apport de techniques et l'expansion des échanges commerciaux. Ce genre de réunion devrait permettre aussi à certains de ces pays, et notamment à la Haute-Volta, d'acquérir les connaissances nécessaires pour organiser des réunions plus importantes, conjointes, couvrant tous les secteurs socio-économiques comme le suggère le nouveau Programme d'action substantiel, adopté à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés.

M. Ganao s'est déclaré convaincu que cette Réunion de solidarité fournira une nouvelle et précieuse occasion de mettre au point de nouvelles formes de coopération dans le domaine du développement industriel. En dépit des contraintes liées à ses ressources limitées, l'ONUDI est prête à fournir son assistance pour faciliter la mise en oeuvre de tout accord qui interviendrait lors des entretiens entre les représentants des pays participants et la République de Haute-Volta.

Déclarations des chefs de délégations

Dans sa déclaration, le chef de la délégation grecque a commencé par passer en revue les performances de l'économie grecque en général, et du secteur industriel en particulier, ainsi que les changements structurels qui ont accompagné l'industrialisation du pays.

Le représentant de la Grèce a, en outre, déclaré que malgré l'adhésion de son pays à la Communauté économique européenne (CEE), le renforcement et l'élargissement de la coopération avec les pays africains demeuraient un objectif permanent de la Grèce. Dans le cadre de cet objectif, la Grèce a manifesté son intérêt pour la prestation de savoir-faire et l'apport de son expérience en matière industrielle dans les domaines qui seront précisés pendant les discussions bilatérales.

Le Vice-ministre de l'industrie et des affaires scientifiques de Sri Lanka a rappelé que la Troisième Conférence générale de l'ONUUDI, tenue à New Delhi en janvier 1980, avait adopté une résolution déclarant la décennie 1980 comme étant celle du développement industriel pour l'Afrique. Dans ce contexte, la réunion en faveur du développement industriel de la Haute-Volta revêt une importance particulière.

Le Représentant de Sri Lanka a ensuite indiqué que tout développement industriel devait tenir compte de l'amélioration de la qualité de vie.

En vue de renforcer la coopération entre les pays en développement, le Sri Lanka est disposé à participer à la formation du personnel et à fournir son savoir-faire, notamment en ce qui concerne la céramique, le bois, le cuir, le caoutchouc, le ciment, le sel, etc.

L'Ambassadeur de l'Inde s'est estimé que cette réunion constituait un excellent exemple de coopération entre les pays en développement, d'autonomie collective et d'échanges d'expériences et de technologies appropriées. Il s'est félicité du choix judicieux des projets présentés par le Gouvernement voltaïque, projets basés sur l'utilisation des ressources locales, ne nécessitant pas des moyens financiers importants et pouvant être réalisés dans des délais relativement courts sans trop de difficultés. Il a mentionné l'expérience de son pays en ce qui concerne le développement des technologies appropriées, les industries utilisatrices de main-d'oeuvre, la petite industrie et l'industrie villageoise.

L'Inde pourrait apporter sa coopération sous forme de prestation de services de consultants, de formation de cadres, de fourniture d'équipements etc., pour pratiquement tous les projets présentés par le Gouvernement voltaïque. En outre, le Gouvernement indien a le plaisir d'offrir son assistance pour la réalisation des études de faisabilité relatives à de petits projets d'irrigation et à des mini-centrales hydro-électrique dans la limite d'un montant de 500 000 roupies.

Le représentant de l'Inde a fait savoir que la Banque indienne de développement industriel, qui a déjà financé des projets industriels dans plusieurs pays du Tiers-monde, avait indiqué sa volonté d'examiner toute demande de crédit provenant du Gouvernement voltaïque à concurrence de 20 millions de roupies pour financer l'achat de biens d'équipement et autres matériels fabriqués en Inde. La Banque peut aussi identifier des partenaires indiens prêts à réaliser des entreprises conjointes en Haute-Volta.

Dans son allocution, le chef de la délégation chinoise a apprécié les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple voltaïques sur le plan du développement de son économie nationale et en particulier de son industrie. Il a souligné que la coopération économique et technique entre les pays en développement, sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité et de l'avantage réciproque, est une voie importante pour promouvoir le développement économique de tous les pays. Le Gouvernement chinois attache depuis toujours une grande importance à cette coopération et y prend une part active.

Le chef de la délégation chinoise a rappelé également les liens d'amitié et de coopération sino-voltaïques. Il a dit que, malgré la période de réajustement de l'économie nationale que la Chine traverse, l'élargissement de la coopération économique et technique internationale sur la base de l'égalité et de l'avantage réciproque est la politique ferme et durable du Gouvernement chinois. Il a fait part ensuite de sa conviction qu'au fur et à mesure du développement de l'économie chinoise, les relations sur le plan de la coopération économique et technique entre la Chine et la Haute-Volta se renforceront encore.

Le chef de la délégation tunisienne a parlé de l'expérience de son pays, surtout pour montrer comment il a pu surmonter l'handicap constitué par une superficie limitée et une population peu nombreuse. Un élément décisif dans la réalisation de cette performance a été l'investissement particulièrement important consacré à la promotion de l'homme par la généralisation de la scolarisation, le développement de la formation des cadres compétents dans des domaines variés.

La Tunisie a déployé ces efforts fructueux, non seulement pour satisfaire ses propres besoins, pour mener à bien son propre développement, mais aussi dans le but d'accomplir son devoir de solidarité agissante envers ses frères de condition, africains notamment.

La Tunisie voudrait faire profiter la Haute-Volta de l'expérience qu'elle a accumulée dans les domaines de l'extraction et de la transformation des phosphates et dans celui des industries des matériaux de construction. Dans ces domaines, la Tunisie pourrait, à travers des sociétés, coopérer au démarrage d'unités similaires en Haute-Volta, assurer la formation du personnel et réaliser des études de faisabilité.

Enfin, la délégation tunisienne s'est déclarée prête à discuter des projets d'hôtellerie, secteur particulièrement prospère en Tunisie.

L'Ambassadeur de Turquie a tenu tout d'abord à exprimer ses remerciements aux autorités voltaïques et à l'ONUDI pour l'organisation de cette réunion qui - a-t-il dit - est de nature à promouvoir une plus grande autonomie collective dans le Sud. La coopération Sud-Sud - a-t-il ajouté - est importante à double titre : elle aidera les pays en développement à résoudre certains problèmes et leur donnera la force économique dont ils ont besoin pour négocier avec le Nord. Soucieuse de renforcer cette coopération, la Turquie est en mesure de fournir l'assistance technique relative aux secteurs du textile, du ciment et du sucre (à partir de la betterave).

Le représentant de la Turquie a enfin rappelé que son pays organise des stages et séminaires de formation au profit des ressortissants de pays en développement dans les domaines du ciment, des sucreries et des petites fonderies.

Le Secrétaire général de l'Office pour le développement industriel du Maroc a exprimé la conviction de son pays que la mise en place d'un nouvel ordre économique international passait d'abord par le renforcement de la coopération

Sud-Sud. Il a en outre indiqué que cette réunion constituait un des moyens pratiques et concrets pour la mise en exécution des principes et du Plan d'action de Buenos Aires, adoptés en septembre 1978.

Après avoir donné un bref aperçu de la politique industrielle de son pays et des différentes formes de coopération avec les pays en développement, le représentant du Royaume du Maroc a déclaré que son pays était disposé à fournir une assistance technique au niveau des études et des réalisations des projets, ainsi que pour la formation du personnel relevant des secteurs pour lesquels le Maroc a acquis une expérience, à savoir : le secteur de la confection, celui du textile et du cuir, des matériaux de construction, des industries sucrières et de leurs produits dérivés, des conserves végétales ainsi que des techniques d'emballage.

Le chef de la délégation égyptienne a mentionné les secteurs dans lesquels son pays a acquis une expérience positive, tels que l'industrie textile, l'industrie chimique, l'ingénierie, l'industrie métallurgique, l'industrie alimentaire, etc. L'Egypte est hautement intéressée de mettre ses services et son expérience en matière industrielle à la disposition de la Haute-Volta. Elle pourrait également offrir des possibilités de formation et de perfectionnement des cadres voltaïques dans les différentes unités industrielles et envoyer des formateurs égyptiens en Haute-Volta. Le délégué égyptien a par ailleurs indiqué que son pays, en coopération avec l'ONUDI, examinait actuellement la possibilité de créer un centre international de formation en Egypte en tant que "Centre d'excellence" qui pourrait jouer un rôle important dans ce domaine.

L'Ambassadrice du Pak'istan a exprimé la volonté de son gouvernement de fournir, dans les limites de ses moyens économiques et techniques, toute l'assistance possible requise par la Haute-Volta dans le domaine industriel. Le Pakistan dispose de larges ressources humaines qualifiées, ainsi que de technologie, qui pourraient être mises à la disposition des pays moins développés, et serait prêt à partager avec eux son savoir-faire et sa technologie sur la base d'intérêt mutuel. La déléguée pakistanaise a souligné que les connaissances et les expériences disponibles dans les pays en développement pourraient avoir un impact face aux besoins de développement d'autres pays se trouvant dans une situation historique similaire. Elle a indiqué que la contribution du Pakistan à l'industrialisation d'autres pays en développement

est conditionnée par la limitation de ses ressources en capital. Le Pakistan est ainsi en mesure non seulement de fournir des connaissances techniques, des services de consultants et de management, mais aussi certaines matières premières et des équipements dans les domaines suivants : textile, ingénierie, cuir, etc. et également d'établir des accords de coopération sur une base bilatérale ou triangulaire dans lesquels le Pakistan apporterait des connaissances techniques, de l'équipement, des matières premières et des produits semi-manufacturés tandis que les institutions financières et les pays disposant de surplus financiers pourraient assurer le financement requis. Dans certains secteurs le Pakistan peut fournir des usines et de l'équipement fabriqués au Pakistan sur la base de crédit à l'exportation.

Le représentant de la République de Corée a exprimé le sentiment de son gouvernement, qui appuie de tout coeur l'idée que les pays en développement les plus avancés doivent et peuvent prêter assistance aux moins développés d'entre eux dans leur croissance économique et industrielle.

Il a fait état du nombre de stagiaires originaires de pays en développement que la République de Corée a invités chez elle pour recevoir une formation complémentaire dans des domaines tels que l'agriculture, les mines, l'industrie et la planification économique. Il a, d'autre part, mentionné que son pays envoyait auprès des gouvernements des pays en développement des experts-techniciens dans les domaines agricole, industriel et minier.

La République de Corée souhaite faire profiter la Haute-Volta de l'expérience et des connaissances qu'elle a accumulées dans le secteur industriel. A cet effet, elle envisage de mettre au point un plan d'assistance technique pour 1982 ou 1983 qui permettrait d'accueillir des stagiaires voltaïques en République de Corée et d'envoyer des experts-techniciens en Haute-Volta.

Le chef de la délégation yougoslave, après s'être félicité de la tenue de cette réunion, a souligné que son pays lutte à côté des pays non alignés et en développent pour la mise en place d'un nouvel ordre économique international.

La Yougoslavie - a ajouté son représentant - est prête à offrir à la République de Haute-Volta une assistance non remboursable. La forme et la qualité de cette assistance pourront être déterminées ultérieurement par les deux gouvernements.

Le chef de la délégation du Kenya a mis en relief les domaines dans lesquels son pays serait en mesure de collaborer avec la Haute-Volta. Un des grands succès obtenus dans le secteur agricole au Kenya concerne le programme de développement agricole des petits propriétaires terriens, qui vise principalement à réduire la pauvreté en améliorant les rendements agricoles.

Le système mis en place au Kenya, les facilités financières ainsi que les services d'appui pourraient être étudiés et adaptés non seulement pour la culture du thé, mais également pour la production d'autres produits agricoles.

Le Kenya a développé un programme de promotion d'industrie rurale, à travers le "Kenya Industrial Estates"; il est prêt à recevoir des stagiaires voltaïques pour étudier ce programme et voir s'il pourrait être appliqué dans leurs pays.

Le délégué du Kenya a en outre indiqué la possibilité d'un jumelage entre le "Kenya Industrial Research and Development Institute" (qui est engagé dans l'examen de l'utilisation industrielle des ressources locales traditionnelles et non traditionnelles) et des institutions similaires de recherche en Haute-Volta.

Le délégué du Sénégal a déclaré que son pays appuyait les efforts de développement économique entrepris par la Haute-Volta. Il a rappelé que la coopération entre le Sénégal et la Haute-Volta se manifestait déjà dans le cadre des organismes sous-régionaux tels que la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et le Comité interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Ces communautés représentent un facteur important en tant que marchés ouverts destinés à l'expansion des entreprises industrielles de la sous-région.

Le représentant du Sénégal a précisé en outre que les objectifs de la politique industrielle de son pays étaient axés sur le développement du secteur privé, la valorisation des ressources nationales, la promotion des industries d'exportation, la décentralisation industrielle et la formation de la main-d'oeuvre. Tenant compte de l'expérience acquise dans ces domaines, le Sénégal s'engage à collaborer avec la Haute-Volta dans les secteurs industriels suivants : sucrerie, cimenterie, emballage en carton et mines (en particulier, les phosphates). Pour ce faire, le Sénégal est en mesure d'assurer la formation technique de Voltaïques dans les secteurs précités.

Le représentant du Ministère algérien des industries légères a souligné l'importance que revêt pour son pays cette Réunion de solidarité. L'Algérie pourrait collaborer avec la Haute-Volta par le biais d'échanges d'expériences dans différents domaines industriels visant plus particulièrement les secteurs qui assurent une plus grande valorisation des ressources nationales voltaïques.

A cet effet, et à la lumière des projets recensés dans le document présenté à la Réunion, les principaux axes de la coopération pourraient concerner l'un des projets ci-après :

Projet 2 - Implantation d'une unité de déshydratation d'oignons

Projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail

Projet 27 - Embouteillage d'eau de source

Le choix définitif du projet ainsi que les formes et modalités de la mise en oeuvre devraient être fixés ultérieurement au cours des négociations bilatérales.

L'observateur du Népal a trouvé qu'il était utile d'organiser ce type de réunion de solidarité entre pays en développement sur le continent africain, étant donné que l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la base d'une recommandation de la troisième Conférence générale de l'ONU, avait déclaré les années 80 comme la décennie du développement industriel pour l'Afrique.

Il a mentionné, en outre, qu'une réunion similaire sera organisée dans son pays en 1982, à laquelle la majorité des pays ici représentés seront invités; il a exprimé l'espoir que ces pays répondront favorablement à l'invitation de son gouvernement.

Le chef du Service des opérations du Fonds de garantie et de coopération de l'OCAM a déclaré que le Fonds s'était engagé, par ses statuts, à accélérer le développement industriel des pays membres du Fonds et plus particulièrement les plus défavorisés, soit en raison de leur situation géographique, soit par suite de catastrophes ou de calamités naturelles.

Le Fonds est disposé à examiner tout dossier en vue d'une intervention financière que la Haute-Volta voudra bien lui soumettre dans le cadre des activités de suivi de la présente réunion.

Le représentant de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) après avoir rappelé les actions réalisées par son organisation dans les domaines de l'agro-industrie, du transfert de technologie et des innovations menant à la valorisation des ressources naturelles par leur transformation en milieu rural, a déclaré que l'ACCT marquait son intérêt pour des projets présentés à cette réunion comme ceux qui se réfèrent à la fabrication de matériel de biogaz, à l'industrie solaire, à la promotion des industries villageoises, ainsi que ceux concernant l'industrialisation du monde rural.

Une éventuelle participation à leur réalisation sera l'objet d'une étude attentive dans les limites des moyens d'intervention spécifiques de l'Agence.

Le représentant du Brésil, en prenant la parole, en tant qu'observateur, a annoncé que son pays se faisait toujours un plaisir et un devoir de participer à ce genre de réunion.

Sans donner de détails, il a indiqué qu'un certain nombre de projets pourraient intéresser des entreprises brésiliennes. Il leur transmettra les données techniques relatives à ces projets.

Par ailleurs, le délégué du Brésil a déclaré qu'il serait heureux, pendant son séjour, de s'entretenir avec les responsables voltaïques des projets, ceci afin de connaître en détail leurs données techniques.

III. ENTRETIENS BILATERAUX SUR DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Entretiens entre la Haute-Volta et l'Algérie

Le chef de la délégation algérienne a tenu tout d'abord à présenter les membres de sa délégation. Sur le plan des projets trois d'entre eux les intéressent, à savoir :

Projet 2 - Implantation d'une unité de déshydratation d'oignons

Projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail

Projet 27 - Embouteillage d'eau de source

La délégation souhaite recueillir le maximum d'informations sur ces projets afin de les communiquer aux opérateurs économiques algériens susceptibles d'intervenir. C'est après l'analyse des différents éléments ainsi recueillis qu'on pourra définir les prestations qu'apportera l'Algérie.

De son côté, la partie voltaïque a demandé à la délégation algérienne de prêter également une attention toute particulière à deux autres projets :

Projet 26 - Fabrication semi-industrielle de récipients en verre, et un nouveau projet de fonderie présenté par un promoteur privé.

La délégation algérienne a pris note des propositions de la délégation voltaïque concernant les projets énumérés et s'est engagée à les soumettre à l'examen des différents opérateurs économiques algériens.

La délégation algérienne a précisé que toutes les questions qui concernaient ces projets, notamment les aspects prestations et financement, étaient du ressort des autorités algériennes concernées. La délégation a aussi souligné l'importance que revêtait à ses yeux cette rencontre avec les amis de la Haute-Volta, qui permettait de mieux situer toutes les possibilités de collaboration entre les deux pays. Il s'agit d'un premier contact entre les deux parties, contact qui sera suivi sans aucun doute d'une fructueuse collaboration.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Brésil

L'observateur du Brésil a indiqué aux représentants voltaïques qu'un certain nombre d'entreprises brésiliennes pourraient être intéressées par quelques-uns des projets présentés. Il a fait part aussi de l'intérêt de

ces entreprises de connaître le détail des données techniques relatives à ces projets ainsi que le stade de leur exécution.

La partie voltaïque a déclaré que les entreprises brésiliennes intéressées pourront contacter directement les autorités voltaïques compétentes pour avoir ces renseignements et une réponse conséquente leur sera donnée selon qu'il s'agira de projets gouvernementaux ou de projets privés.

Plus particulièrement, la partie voltaïque a présenté les requêtes suivantes :

Projet 9 - Complexe sucrier du Sourou

Projet 14 - Installation de deux fabriques de briques stabilisées

Projet 15 - Usine de fabrication de panneaux de particules

La partie voltaïque est intéressée par une participation dans la réalisation des études d'abord et du projet ensuite, entre autre pour ce qui concerne le financement, l'équipement, l'assistance technique et la formation du personnel.

Projet 10 - Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière

La partie voltaïque souhaite une assistance sous forme d'étude de faisabilité en vue de l'installation d'une usine de levure et éventuellement pour sa réalisation. Elle serait intéressée par une assistance technique et la formation du personnel, à réaliser dans le cadre de l'aide bilatérale.

Projet 16 - Fabrication de matériaux de construction et autres articles - Assistance à l'IVP (Industrie voltaïque de polyester)

La partie voltaïque serait intéressée par une assistance technique et la formation du personnel à réaliser dans le cadre de l'aide bilatérale.

Le délégué du Brésil a remis à la partie voltaïque la liste des entreprises brésiliennes avec indication de leurs adresses et des projets auxquels elles sont intéressées.

Entretiens entre la Haute-Volta et la Chine

La délégation chinoise et des représentants de la Haute-Volta ont passé en revue les relations de coopération bilatérale. Les deux parties sont satisfaites des résultats obtenus et des efforts faits pour la réalisation des projets.

La délégation chinoise a indiqué que la Chine avait déjà pris en charge huit projets de coopération depuis la signature de l'Accord de coopération économique et technique du 3 décembre 1973. Jusqu'à ce jour, six projets (le Périmètre de la vallée du Kou, que la Chine avait relevé de la mission de Taïwan; les Périmètres de Banfora et de la plaine de Banzo; la Rizerie de la vallée du Kou; la Briqueterie de Banfora; la Plantation expérimentale du théier et le Pont sur le Kou) ont été réalisés et remis à la Haute-Volta. Grâce à une période de préparatifs, les projets de construction du stade Omnisport de 35 000 places et le projet de forage de puits ont démarré leurs travaux, respectivement en juillet et octobre derniers. Pour tous ces projets, la Chine fournit non seulement les matériels et matériaux, mais couvre aussi toutes les dépenses locales. Donc, dans les années à venir, la Chine devra accorder une assistance financière et technique assez importante pour réaliser ces projets. C'est pour cette raison que la délégation chinoise propose que les deux parties conjuguent, pour le moment, leurs efforts sur les projets en cours de réalisation.

Après cette constatation, le représentant voltaïque a donné des précisions sur le :

Projet 19 - Fabrication de matériel de biogaz

estimé à 235 millions de francs CFA. Ce montant inclut les volets suivants :

1. Formation en Chine

<u>Domaine de la formation</u>	<u>Nombre de stagiaires</u>
Génie civil	1
Recherche métallique	1
Mécanique	1
Planification et vulgarisation	1

2. Formation en Haute-Volta (appui à l'IREN)

<u>Domaine de la formation</u>	<u>Nombre d'experts</u>
Planification et vulgarisation	1
Fabrication de cuves	1

3. Programme d'équipement de 30 cuves, dont 22 pour les ORD et 8 pour les collectivités

4. Fabrication de matériel de biogaz (brûleur) et de lampes

Au sujet de ce projet, la délégation chinoise a déclaré que la Chine était en train d'aménager un centre de formation du biogaz et il a été précisé que ce centre pourrait admettre des stagiaires dès l'année prochaine. La Haute-Volta pourra donc demander des bourses au PNUD pour apprendre cette technologie en Chine; quant à l'envoi de deux experts en Haute-Volta, la délégation chinoise consent à transmettre cette demande aux autorités compétentes. S'il ne voit pas de difficultés notables, le Bureau du conseiller économique auprès de l'ambassade de Chine sera prêt à tout moment à mener des consultations aux sujets des modalités concrètes de cette coopération.

Entretiens entre la Haute-Volta et l'Egypte

Les discussions ont porté sur cinq projets : 9, 10, 17, 18 et 29. Etant donné la situation économique actuelle de l'Egypte, celle-ci n'est pas en mesure d'offrir des possibilités d'investissement. Elle peut néanmoins contribuer à la formation de cadres du financement des frais de voyage et de séjour des stagiaires, tandis que le pays hôte financera les coûts de formation et les frais de déplacement à l'intérieur du pays. Les demandes d'assistance seront faites par le biais de l'ambassade d'Egypte à Ouagadougou.

Projet 9 - Complexe sucrier du Sourou

Projet 10 - Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière

Il a été convenu qu'au moment où les informations sur les besoins en formation et en expertise seront connues, le Gouvernement voltaïque enverra une demande officielle à ce sujet.

Projet 17 - Phosphatage de fond

L'Egypte a donné son accord pour accueillir dans un futur proche un géologue voltaïque pour un stage de formation en Egypte pour une période de six mois. D'autres stages de formation en Egypte pourront être organisés ultérieurement selon les besoins en formation du personnel.

Projet 18 - Usine pilote de pesticides

L'Egypte a déclaré que sa coopération technique sera disponible une fois que les besoins de formation auront été précisés par la Haute-Volta.

Projet 29 - Création d'un centre de normalisation et de contrôle de qualité

La délégation égyptienne a marqué son accord pour fournir toute l'assistance technique nécessaire à la réalisation de ce centre.

Entretiens entre la Haute-Volta et la Grèce

Des discussions bilatérales menées avec la délégation grecque, il s'est avéré que la Grèce était en mesure de mettre à la disposition de la Haute-Volta des facilités pour la formation des cadres dans l'industrie textile, et plus particulièrement celle du coton, ainsi que dans le secteur du ciment. Dans ce contexte, la Grèce pourrait recevoir dans ses usines cinq à huit stagiaires pour une durée d'environ un mois. Pendant leurs stages en Grèce, ceux-ci pourraient avoir des discussions en vue de la création d'unités industrielles dans les secteurs cités ci-dessus, en tenant compte du contexte voltaïque.

Toute demande dans ce sens devra faire l'objet de correspondances entre les autorités concernées des deux pays.

Entretiens entre la Haute-Volta et l'Inde

Les délégations de l'Inde et de la Haute-Volta ont discuté des domaines d'intérêts communs pour lesquels l'Inde pourrait apporter ses connaissances technologiques et son assistance technique pour le développement industriel de la Haute-Volta.

Assistance technique : La délégation indienne a indiqué que son gouvernement était disposé à financer, dans le cadre de son programme d'assistance technique, le coût d'études de faisabilité de projets dans les domaines de la petite irrigation et de mini-centrales hydro-électriques en Haute-Volta. Ces études seraient effectuées par des experts indiens pour un montant total de 500 000 roupies.

Collaboration industrielle : Parmi les projets industriels pour lesquels la Haute-Volta recherche une assistance, la délégation de l'Inde s'intéresse aux suivants :

<u>No de projets</u>	<u>Titre des projets</u>
4	- Installation d'une usine de fabrication de malt en Haute-Volta (malterie)
5	- Installation de rizeries en Haute-Volta
8	- Complexe oléicole
9	- Complexe sucrier du Sourou
10	- Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière
14	- Installation de deux fabriques de briques stabilisées
15	- Usine de fabrication de panneaux de particules
19	- Fabrication de matériel de biogaz
20	- Création d'une industrie solaire en Haute-Volta
25	- Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé
26	- Fabrication semi-industrielle de récipients en verre
31	- Production de fibre de kénaf et fabrication de sacs
32	- Création d'une usine de filature
33	- Fabrication de valves
39	- Industries artisanales et rurales

Pour la plupart des projets ci-dessus mentionnés, la délégation voltaïque souhaite obtenir l'assistance du Gouvernement indien pour effectuer des études de faisabilité et pour les financer. L'aide de l'Inde a été également sollicitée en matière de crédit pour l'achat de machines et d'équipements, et pour identifier des entrepreneurs indiens qui pourraient collaborer avec les entrepreneurs voltaïques pour la mise en oeuvre de ces projets.

La délégation indienne a indiqué que son pays s'était déjà engagé pour 500 000 roupies au financement d'études de faisabilité pour la petite irrigation et pour les mini-centrales hydro-électriques, et qu'il lui sera difficile d'en faire davantage. Toutefois, à la demande de la délégation voltaïque, la délégation indienne a indiqué que, sans pouvoir prendre d'engagement ferme, son pays pourrait étudier la possibilité de détacher quatre ou cinq experts pour une période de quatre à six mois afin d'effectuer les études de faisabilité mentionnées ci-dessus, à condition que le Gouvernement voltaïque soit en mesure de prendre en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et frais annexes, ou encore puisse assurer ce financement par l'intermédiaire de l'ONUDI ou de toute autre institution internationale.

En ce qui concerne la question du crédit nécessaire pour financer l'importation par la Haute-Volta de machines et d'équipements indiens, la délégation indienne a indiqué qu'une ligne de crédit d'un montant de 20 millions de roupies avait fait l'objet d'un accord de principe de la part de la "Industrial Development Bank", à condition que des projets spécifiques aient été identifiés et qu'une demande officielle dans ce sens soit effectuée par les autorités voltaïques auprès des autorités indiennes.

La délégation indienne a donné son accord pour assurer en Inde la formation de techniciens voltaïques, celle-ci se faisant soit dans des entreprises exportatrices d'équipements en Haute-Volta soit au sein d'institutions techniques en Inde.

La délégation voltaïque a également présenté des projets concernant le secteur privé. La délégation indienne transmettra ceux-ci aux entreprises intéressées en Inde.

Des entretiens détaillés ont également porté sur les projets suivants concernant le secteur privé :

- Fabrication de valves et chambres à air
- Fabrication de beurre de karité
- Fabrication de matériel de biogaz

Dans le cadre de la ligne de crédit (conditions possibles : période de cinq ans, taux d'intérêt de 8,5 %, acompte de 15 % au moment de l'envoi des équipements) l'Inde pourrait livrer des équipements et assurer une formation pour les projets ci-dessus mentionnés. La délégation indienne va d'ailleurs, au cours de la Réunion de solidarité, rendre visite à deux entreprises intéressées.

De plus, l'Inde est disposée à appuyer le projet "Promotion des industries rurales en Haute-Volta" dans le cadre d'un accord bilatéral comportant l'envoi d'une mission d'un ou deux experts chargés d'étudier les possibilités et de formuler des concepts.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Kenya

Compte tenu des ressources financières limitées de son pays, le représentant du Kenya a indiqué que son pays n'était pas en mesure de répondre aux besoins, surtout financiers, exprimés par la partie voltaïque; il serait néanmoins disposé à considérer favorablement, en collaboration avec l'ONUDI, des demandes de coopération en matière d'échange d'expériences et de formation de cadres dans les secteurs de l'agro-industrie (par exemple : projet 3 - Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation du maïs en Haute-Volta; projet 5 - Installation de rizeries en Haute-Volta), de l'hôtellerie, du tourisme et de la petite industrie, ainsi que dans le domaine de la normalisation.

Au cas où certains projets n'auraient pas été retenus par les autres participants à cette réunion, le délégué kenyan souhaiterait obtenir une liste de ces projets en vue d'intéresser des promoteurs privés kenyans à entrer en relation de coopération avec des partenaires voltaïques.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Maroc

Le représentant du Maroc a discuté avec la partie voltaïque les projets 6, 9, 10, 12, 22 et 25. Les conclusions des discussions se résument ainsi :

Projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail

Il a été demandé à la partie voltaïque d'envoyer au Maroc les éléments et données sur le projet. Après réception de ces éléments, la partie marocaine enverra une pré-étude et les deux parties étudieront les formes de coopération ultérieure.

Projet 9 - Complexe sucrier de Sourou, et

Projet 10 - Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière

Le Maroc peut offrir une formation à trois stagiaires pendant trois mois dans une unité de fabrication de sucre et de ses dérivés (alcool et levure).

La partie voltaïque doit résoudre le problème de financement de ces stages. Néanmoins, le représentant du Maroc a promis de soumettre à son gouvernement la possibilité de prise en charge de la partie locale des dépenses.

Par ailleurs, la partie marocaine enverra à la Direction générale de l'industrie de Haute-Volta une étude type pour une unité de production de 2 000 t de capacité.

Projet 12 - Formation du personnel nécessaire à la mine de Tambao et au projet de cimenterie

Le Maroc est disposé à accueillir dans une cimenterie, pour un stage de six mois, quatre stagiaires (cadres moyens) et deux stagiaires (cadres supérieurs).

La partie voltaïque doit au préalable résoudre le problème du financement de ces stages néanmoins, à la demande de la partie voltaïque, le représentant du Maroc a promis de saisir les autorités de son pays de la question de savoir s'il était éventuellement possible de prendre en charge les frais locaux des stages.

Projet 22 - Etablissement d'une usine de fabrication de boîtes en fer blanc pour conserves alimentaires et produits industriels liquides

Projet 25 - Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé

Le Maroc est disposé à accueillir au sein de l'IMEC (Institut marocain d'emballage et de conditionnement) deux à trois stagiaires pour une durée de trois mois, à condition que le financement soit également résolu. Le représentant du Maroc a rappelé que l'IMEC avait été conçu avec l'assistance de l'ONUDI. La partie voltaïque se propose de saisir l'ONUDI pour étudier la possibilité de prise en charge des frais occasionnés par le stage.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet 22, le représentant du Maroc a donné son accord pour que l'étude existante soit envoyée à l'IMEC pour assurer le réexamen.

Entretien entre la Haute-Volta et le Nigeria

Le représentant du Nigeria a tout d'abord expliqué la politique de son pays en matière d'assistance aux pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, et fait savoir qu'un accord d'assistance bilatérale avec la Haute-Volta pourrait être conclu dans le cadre de cette politique.

S'agissant du projet 3 - Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation du maïs en Haute-Volta et du projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail, le Nigeria serait disposé à examiner des possibilités de coopération, surtout en vue de faire bénéficier la Haute-Volta, d'une part, de l'expérience nigériane dans ces domaines et, d'autre part, des résultats de leurs recherches à l'Institut international des produits tropicaux.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Pakistan

La partie pakistanaise a tout d'abord rappelé des termes de sa déclaration en séance plénière relative aux technologies disponibles au Pakistan.

La discussion a porté ensuite sur les projets suivants :

Projet 9 - Complexe sucrier du Sourou

Projet 10 - Valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière

Le Pakistan est en mesure de fournir des usines clefs en main, d'une capacité allant de 1 500 à 3 000 tonnes/jour, des équipements, toute forme d'assistance technique, et d'assurer la formation du personnel voltaïque, avec possibilité de crédits à long terme pour les usines et d'équipements fabriqués au Pakistan. Plus spécialement pour le projet 10, le Pakistan peut apporter ses connaissances techniques en matière de valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière. Etant donné le calendrier déjà établi par la Haute-Volta pour la réalisation du projet, une équipe d'experts est invitée à se rendre au Pakistan pour mettre au point les détails concernant l'exécution du projet.

Projet 11 - Etudes des calcaires dolomitiques de l'Ouest-Volta en vue de leur utilisation pour la production de chaux hautement hydraulique (ciment naturel)

Le Pakistan préparera des études de faisabilité, réalisera l'installation des équipements, la mise en service de la cimenterie. Il sera possible d'obtenir des crédits à long terme.

- Projet 1 - Création d'une plantation centrale de tomates
Projet 3 - Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation du maïs en Haute-Volta

Le Pakistan peut fournir l'expertise technique pour l'équipement, l'évaluation économique et la supervision de la mise en place et du démarrage de l'usine. Il peut aussi assurer la formation du personnel voltaïque.

- Projet 2 - Implantation d'une unité de déshydratation d'oignons
Projet 5 - Installation de rizeries en Haute-Volta
Projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail

Le Pakistan peut assister la Haute-Volta dans la préparation des études de faisabilité, le choix et la fourniture d'équipements, la construction d'usines, la gestion et le marketing.

- Projet 22 - Etablissement d'une usine de fabrication de boîtes en fer blanc pour conserves alimentaires et produits industriels liquides

Le Pakistan est en mesure de fournir l'usine clefs en main et le savoir-faire. La partie voltaïque a demandé si ce projet pourrait, d'une part, bénéficier d'un crédit fournisseur et d'autre part, faire l'objet d'une entreprise conjointe, et dans quelles conditions.

Suite à une demande de la partie voltaïque relative à un crédit pour le projet 6 - Fabrication d'aliments pour gros bétail et le projet 8 - Complexe oléicole, la partie pakistanaise s'est engagée à transmettre cette demande pour examen aux autorités de son pays.

- Projet 14 - Installation de deux fabriques de briques stabilisées
Projet 18 - Usine pilote de pesticides
Projet 25 - Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé
Projet 31 - Production de fibre de kénaf et fabrication de sacs

Le Pakistan peut fournir l'assistance nécessaire pour la préparation des études de faisabilité concernant ces projets.

- Projet 23 - Fabrication d'articles de ménage en tôle galvanisée, en aluminium profilé et en tôle ondulée (extension de Voltaïque du métal)

Le Pakistan pourrait mettre son savoir-faire à la disposition de la Haute-Volta. Le promoteur privé voltaïque a demandé si la réalisation de ce projet pourrait faire l'objet d'une entreprise conjointe. La partie pakistanaise a suggéré que le projet soit financé par la partie voltaïque, le Pakistan fournissant de son côté l'expertise nécessaire.

Projet 34 - Extension de la production de chambres à air

Le Pakistan pourrait mettre son savoir-faire à la disposition de la Haute-Volta. Le promoteur privé voltaïque de ce projet a demandé si une assistance financière du Pakistan était possible. La représentante du Pakistan a répondu qu'elle ne le pensait pas.

Projet 24 - Extension de la cartonnerie du PAPEC (Société africaine de production d'articles en papier et d'emballage carton)

Projet 26 - Fabrication semi-industrielle de récipients en verre

Le Pakistan peut apporter le savoir-faire et assurer la formation du personnel.

Projet 19 - Fabrication de matériel de biogaz

Le Pakistan dispose du savoir-faire pour tous les aspects de ce projet. En ce qui concerne le détachement de deux experts pakistanais, demandé par la partie voltaïque, la représentante du Pakistan a indiqué que des experts pourraient être envoyés, précisant toutefois que le financement devrait être assuré par la Haute-Volta ou par une tierce partie.

Projet 29 - Création d'un Centre de normalisation et de contrôle de la qualité

Ce projet a suscité l'intérêt de la partie pakistanaise pour ce qui concerne sa première phase, à savoir : élaboration de l'étude de faisabilité et détermination de la structure du Centre. La partie voltaïque a demandé dans quelles conditions il serait possible d'organiser au Pakistan un programme de formation pour une période de trois mois au maximum.

La représentante du Pakistan a, par ailleurs, informé la partie voltaïque que son pays pouvait mettre à disposition les connaissances techniques et l'expertise pour l'étude du projet 32 - Création d'une usine de filature. En ce qui concerne le partage du coût de l'étude, comme le souhaite la Haute-Volta, la représentante du Pakistan a proposé que cette question fasse l'objet de consultations ultérieures. La partie voltaïque a demandé quelles étaient les possibilités d'obtenir un crédit-fournisseur pour les équipements nécessaires à ce projet.

Projet 8 - Complexe oléicole

Le Pakistan peut fournir l'expertise technique pour l'équipement, l'évaluation économique et la supervision de la mise en place et du démarrage de l'usine.

Entretiens entre la Haute-Volta et la République de Corée

Le Gouvernement de la République de Corée considère que les 38 projets proposés par le Gouvernement voltaïque à l'occasion de la Réunion de solidarité sont très pertinents, et que leur réalisation dans un proche avenir serait un levier pour un essor du développement industriel de la Haute-Volta.

Pendant les deux dernières décennies, la République de Corée, au cours de son développement industriel, qui attirait l'attention du monde, a accumulé des expériences et des techniques qui seraient utiles pour des pays en développement.

Sur les fondements de ces expériences et techniques la République de Corée s'est efforcée d'aider au développement industriel des pays moins avancés.

En 1980, 334 stagiaires originaires de 35 pays ont été invités en Corée pour la formation à ces techniques et 17 experts coréens ont été envoyés à l'étranger. En 1981, 412 stagiaires originaires de 45 pays ont été invités en Corée et 18 experts ont été envoyés à l'étranger.

Dans ce contexte, la République de Corée aimerait participer à la réalisation de quelques-uns des 38 projets du développement industriel de la Haute-Volta, en les incluant dans les programmes de l'assistance technique pour les années 1982 ou 1983, qui sont présentement à l'étude (il s'agit de la formation des cadres voltaïques en Corée et de l'envoi des techniciens coréens en Haute-Volta).

Le nombre de stagiaires voltaïques et de techniciens coréens pourrait être fixé en détail entre Séoul et Ouagadougou par le canal de l'ambassade de la République de Corée en Haute-Volta.

Le Gouvernement voltaïque présentera ultérieurement à l'ambassade de la République de Corée la liste des projets prioritaires pour lesquels il souhaite envoyer des stagiaires voltaïques en Corée et recevoir des techniciens coréens. Il soumettra également la liste des projets qui peuvent être réalisés sous forme d'entreprises conjointes au niveau des entreprises privées.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Sénégal

Lors des discussions bilatérales avec le représentant du Sénégal, il a été établi qu'il n'y avait pas de fonds disponibles pour des crédits. Il y aurait néanmoins des possibilités de coopération technique dans les projets suivants :

<u>Numéro des projets</u>	<u>Titre des projets</u>
5	Installation de rizeries en Haute-Volta
9	Complexe sucrier du Sourou
12 (b)	Formation du personnel nécessaire au projet de cimenterie
17	Phosphatage de fond
22	Etablissement d'une usine de fabrication de boîtes en fer blanc pour conserves alimentaires et produits industriels liquides
25	Installation d'une usine de production d'emballage en carton ondulé

Les deux parties se sont mises d'accord sur la forme de coopération technique, à savoir l'envoi d'experts et l'accueil de stagiaires. Les deux parties ont émis le souhait que l'ONUDI se charge de l'aspect financier de ces propositions. Dans le cas contraire, des négociations pourraient être menées entre la Haute-Volta et le Sénégal.

Concernant les projets 9, 17, 22 et 25, la délégation sénégalaise s'est engagée à mettre en contact les autorités voltaïques avec les sociétés sénégalaises suivantes: la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS), ELMAF (emballages métalliques), La Rochette (emballage cartons) et la Compagnie sénégalaise de phosphates de Taïba (exploitation, organisation de l'entreprise), afin de définir le cadre de leur coopération.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Sri Lanka

Des discussions bilatérales ont eu lieu entre le représentant du Sri Lanka et les représentants de la Haute-Volta. Le délégué du Népal assistait à ces entretiens en tant qu'observateur.

Parmi les différents secteurs pour lesquels le Gouvernement du Sri Lanka offrait sa coopération - secteurs qui ont été mentionnés dans la déclaration faite par son délégué à la séance d'ouverture - les représentants de la Haute-Volta ont choisi le secteur des cuirs et peaux, le secteur de la céramique et le secteur du ciment pour faire l'objet de discussions ultérieures.

D'une façon générale, le délégué du Sri Lanka a confirmé la volonté de son gouvernement de mettre en place des programmes de stages, à titre gracieux, au profit de cadres voltaïques de tout niveau dans les industries concernées.

En plus, des voyages d'étude pourraient être envisagés, des experts appropriés envoyés du Sri Lanka en Haute-Volta pour s'occuper de problèmes ou de domaines d'intervention spécifiques. En principe, le pays qui envoie les experts prendrait en charge les frais de voyage et les indemnités de subsistance; quant aux autres coûts locaux, ils seraient supportés par le pays d'accueil. Néanmoins, les détails pourraient pour chaque cas faire l'objet de discussion et de négociation selon la nature de la demande adressée au Gouvernement du Sri Lanka par la Haute-Volta, soit directement, soit par le canal de l'ambassade la plus proche du Sri Lanka, soit en utilisant les infrastructures des représentants résidents du PNUD.

Il a été question de l'installation d'une tannerie à Bobo-Dioulasso pendant les deux prochaines années avec le financement de fonds européens. Bien que l'accord de financement inclue la coopération technique et la formation de cadres il a été convenu que le Sri Lanka pourrait éventuellement envoyer des experts en vue de donner des conseils sur les méthodes les mieux appropriées pour le traitement des peaux et l'établissement de centres de produits finis en cuir. A cet égard l'observateur du Népal a ajouté que son pays accueillerait volontiers des cadres voltaïques qui entreprendraient des voyages d'études, compte tenu de la compétence de son pays dans ce domaine.

Dans le domaine de la céramique, la délégation voltaïque a fait savoir l'intention de son gouvernement d'étendre l'activité d'une briqueterie à la production de céramique, étant donné que les matières premières sont disponibles et communes à ces deux activités.

La briqueterie a entrepris l'étude de faisabilité et recherche maintenant le financement de l'investissement. Le Sri Lanka ne peut pas octroyer de crédit mais, sur demande, il peut apporter sa coopération technique comme mentionnée précédemment.

Le détail du programme de développement de l'industrie du ciment en Haute-Volta a été enregistré avec intérêt par le délégué du Sri Lanka. Il a recommandé de ne pas commencer sur une trop grande échelle. Une fois l'expérience acquise, il serait possible d'étendre cette industrie. Le Sri Lanka a acquis une expérience considérable dans l'industrie du ciment et serait heureux de considérer favorablement toute demande de coopération technique.

Entretiens entre la Haute-Volta et la Tunisie

Plusieurs projets ont été examinés au cours des entretiens qui ont eu lieu entre les délégations tunisienne et voltaïque. Il s'agit des projets suivants :

<u>No des projets</u>	<u>Titre de projets (Tunisie)</u>
13	- Broyage et concassage de granite
17	- Phosphatage de fond
Nouveaux projets	- Promotion, réalisation et exploitation d'un hôtel-restaurant à Ouagadougou (SAPRO)
	- Poutrelles en béton précontraint et entrevous en céramique

Les conclusions ci-après ont été tirées des entretiens :

Projet 13

Le projet 13 a été jugé prioritaire par la Haute-Volta étant donné, d'une part, la qualité peu satisfaisante du gravier disponible actuellement ainsi que la quantité insuffisante fournie par la production nationale et, d'autre part, la demande urgente nécessitée par les besoins de ballast pour le chemin de fer, les travaux urbains et l'extension des routes.

La Tunisie est en mesure de fournir à la Haute-Volta une assistance technique dans le choix du matériel nécessaire à l'exploitation de la mine et dans l'ouverture des carrières. A ce titre, la Tunisie est disposée à apporter son concours technique pour la première ouverture des carrières. En outre, la Tunisie pourrait assister la Haute-Volta dans l'entretien du matériel par la formation d'un technicien mécanicien-engin et d'un technicien en électricité.

Projet 17

Après un échange de vues, il a été estimé que les besoins actuels de la Haute-Volta en phosphates se chiffraient à 150 000 tonnes (brutes sortie mine) qui donnent après traitement 100 000 tonnes pour l'épandage de fond. En vue de déterminer si le phosphate voltaïque est transformable en engrais (acide phosphorique super simple ou triple super phosphaté), la Tunisie a proposé à la Haute-Volta d'envoyer en Tunisie un échantillon de 100 kg de minerai du gisement de Kodjari, en vue d'effectuer des examens complémentaires physico-chimiques et des essais de transformation en laboratoires.

Une invitation a été faite par la Tunisie afin qu'un ingénieur voltaïque suive ces examens de laboratoires. La prise en charge des frais de séjour de l'ingénieur voltaïque ainsi que les examens de laboratoires seraient supportés par la Tunisie. Il a été demandé à l'ONUDI de prendre en charge les frais de transport de cet ingénieur.

Au cas où les résultats des examens seraient concluants, la Tunisie poursuivra sa coopération pour l'exploitation du gisement de Kodjari.

D'autre part, la Haute-Volta souhaiterait, dans une phase ultérieure, en cas d'accroissement de la demande interne et externe de phosphates, procéder à une étude de faisabilité en vue de l'exploitation d'autres gisements.

En ce qui concerne le projet hôtelier (SAPRO), la Tunisie est disposée à coopérer techniquement à la réalisation de cet ensemble après examen du document d'étude réalisé par la chaîne NOVOTEL et établissement d'un plan directeur touristique et hôtelier qu'elle est prête à réaliser. Cette coopération prendrait la forme soit du détachement en Haute-Volta du directeur d'exploitation de l'hôtel, soit d'une réalisation complète du projet, en particulier la supervision de l'appel d'offre, l'ouverture du chantier, le contrôle et suivi du chantier et la gestion intégrale de l'hôtel.

Dans l'intention d'associer le projet 13 - Broyage et concassage de granite et le projet 14 - Installation de deux fabriques de briques stabilisées, la Tunisie a proposé à la Haute-Volta de lui fournir une assistance technique pour la production de poutrelles en béton précontraint et d'entrevous en céramique afin de remplacer les actuelles toitures en tôle galvanisée que l'on trouve dans les pays du Sahel. Les toitures en béton et céramique éviteraient les désagréments de la tôle en pays chauds ainsi que l'importation de bois pour les poutres et le coffrage. De plus, elles économiseraient l'énergie électrique par une réduction de la quantité d'énergie nécessaire à la climatisation.

A la demande des autorités voltaïques, la Tunisie serait disposée à envoyer un ingénieur expert en béton, concassage et céramique, pour une durée de trois mois en Haute-Volta. Cet ingénieur mettrait au point le programme de fabrication des poutres en béton avec une société voltaïque et celui des entrevous en céramique avec la fabrique de briques stabilisées.

La Haute-Volta souhaiterait que le déplacement et les frais de séjour de cet ingénieur soient pris en charge par l'ONUDI.

Entretiens entre la Haute-Volta et la Turquie

Le délégué turc a placé les possibilités de coopération de son pays dans un cadre général, plutôt qu'au niveau de projets individualisés. Il a déclaré que l'Union des producteurs du ciment en Turquie organisait chaque année des séminaires internationaux pour formation technique à l'usine. Vingt à 25 ingénieurs venant des pays en développement participent à ces séminaires. La durée de ces stages est de deux mois et la langue de travail est l'anglais. Toutefois, à partir de 1983, la réalisation des programmes en français est prévue. Pour le moment (jusqu'à 1983), des ingénieurs voltaïques parlant l'anglais peuvent participer à ces séminaires.

L'Institut du sucre en Turquie organise aussi, pour des ingénieurs de gestion et de laboratoire, des séminaires au sujet de la technologie de la production du sucre de betterave. Au cours de ces séminaires, les stagiaires auront la possibilité de faire des travaux pratiques et théoriques relatifs à la technologie du sucre. Des ingénieurs voltaïques parlant l'anglais peuvent participer à ces séminaires, avec l'accord et le consentement du secrétariat de l'ONUDI.

En outre, l'Institut de recherches scientifiques et industrielles de Marmara, à Istanbul, organise des séminaires en vue d'initier du personnel technique des pays en développement à la technologie de production de la fonte pour moulages de petite dimension. Un ingénieur voltaïque peut participer, en 1985, à ce stage de formation interentreprises.

Le financement de ces stages ne peut toutefois être assuré par la Turquie et la partie voltaïque doit en rechercher ailleurs la prise en charge. Eventuellement, la partie voltaïque pourrait adresser une requête à l'ONUDI sans préjuger de la réponse qui sera donnée. Les fiches des projets présentés à la réunion seront envoyées par le représentant de la Turquie aux autorités compétentes de son pays aux fins d'étude et examen.

Entretien entre la Haute-Volta et la Yougoslavie

Dans le cadre de l'assistance non remboursable déjà annoncée en séance plénière, la Yougoslavie serait intéressée à examiner le projet 28 - Fabrication de stylos à bille mais elle est aussi ouverte à l'examen d'autres projets.

La partie voltaïque a marqué sa préférence pour le projet 13 - Broyage et concassage de granite et projet 16 - Fabrication de matériaux de construction et autres articles - Assistance à l'IVP. Pour ces trois projets les copies des études de faisabilité ont été transmises à l'ambassadeur de Yougoslavie. Des contacts bilatéraux seront poursuivis à ce sujet ultérieurement.

Entretiens entre la Haute-Volta et le Fonds de garantie et de coopération de l'OCAM

Le représentant du Fonds de garantie et de coopération de l'OCAM, après avoir discuté avec la Haute-Volta du projet 3 - Installation d'un complexe agro-industriel pour la production et la transformation de maïs, dont le coût global non actualisé se chiffre à plus de 5,3 milliards de francs CFA, a donné son accord de principe pour une recherche de financement relatif à la réalisation de la phase expérimentale dudit projet, évalué à 300 millions de francs CFA.

Il a, d'autre part, souligné la nécessité pour le Gouvernement voltaïque d'adresser au plus tôt à son organisme une requête officielle dans ce sens.

Entretiens entre la Haute-Volta et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Le représentant de l'Agence de coopération culturelle et technique, après avoir assisté en tant qu'observateur aux différentes négociations bilatérales devant engager le processus de réalisation des projets présentés, a noté que le projet 19 - Fabrication de matériel de biogaz, et le projet 39 - Industries artisanales et rurales, rejoignent les préoccupations de l'Agence.

Une éventuelle intervention dans la réalisation des phases spécifiques de ces projets, correspondant aux orientations et aux programmes de l'Agence, a fait l'objet de consultations tenues avec les responsables voltaïques.

Dans ce sens, une requête du Gouvernement voltaïque, introduite prochainement auprès du secrétaire général de l'ACCT, autorisera une étude plus approfondie de cette collaboration éventuelle.

IV. CONCLUSIONS

Les participants à la réunion ont estimé que les mesures d'encouragement à la solidarité entre les pays en développement et de renforcement de leur autonomie collective ont acquis une importance nouvelle et vont dans le sens de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Les potentialités de coopération économique et technique entre les pays en développement sont immenses et elles ne feront qu'augmenter à l'avenir. L'exploitation de ces possibilités doit être un des éléments clefs de la stratégie des pays en développement. Les participants ont réaffirmé que les réunions de solidarité, dont l'ONUDI a pris l'initiative en 1979, représentaient une formule pragmatique qui devait permettre de donner corps à la volonté des pays en développement de forger entre eux des liens de solidarité. Elles donnent aux pays participants la possibilité d'examiner les projets et les dispositions envisagées visant au développement industriel des pays concernés.

Il est à prévoir que cette réunion aidera la Haute-Volta à développer son industrie et constituera en outre une étape concrète dans le renforcement de la solidarité et de l'autonomie collective du Tiers-monde.

Les participants ont noté que les projets contenus dans le portefeuille correspondaient pleinement aux perspectives de développement du pays hôte et que l'expérience acquise par les pays participants était d'une grande valeur et d'un grand intérêt pour la Haute-Volta, cela dans le cadre de mécanismes appropriés de coopération. Les participants ont souligné l'importance d'un suivi systématique de la mise en oeuvre des différentes étapes des projets.

Il a été convenu que cette coopération conserverait une grande souplesse, afin de déboucher sur des résultats concrets et, qu'en outre, toutes les mesures d'action appropriées seraient entreprises dans l'esprit des discussions qui ont eu lieu et des conclusions auxquelles la Réunion est parvenue.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Mahfoud Albane, directeur des services industriels, Ministère des industries légères

Hocine Saïbi, assistant directeur général, SNERI

Abdelaziz Bendemagh, ingénieur d'affaires, SNERI

Brésil

J.E. Martins Felício, premier secrétaire, Ambassade du Brésil à Abidjan, Côte d'Ivoire

Chine

Zheng Zhaoxing, chargé d'affaires, Ambassade de Chine en Haute-Volta

Yang Xienda, premier secrétaire, Ambassade de Chine en Haute-Volta

Zhixin Zhang, Ministère des relations économiques avec pays étrangers

Chin Xien-xiao, attaché, Ambassade de Chine en Haute-Volta

Egypte

M. Sami Darwish, sous-secrétaire, Ministère de l'industrie et des ressources minérales

Mohammed Hassanein Hamza, directeur général du Département de productivité Ministère de l'industrie et des ressources minérales

Grèce

Panayotis Varvaressos, directeur, Ministère de l'industrie et de l'énergie

Haute-Volta

Djibrina Barry, ministre du commerce, du développement industriel et des mines

Boureima Saba, directeur de cabinet, Ministère du commerce, du développement industriel et des mines

Bila Boubakar Zanga, secrétaire général, Ministère du commerce, du développement industriel et des mines

Bessolbié Innocent Bakyono, directeur, Direction générale de l'industrie et de l'artisanat (DGIA), Ministère du commerce, du développement industriel et des mines

Koudbi Ignace Yameogo, directeur de la promotion et des investissements, DGIA

Abdoul Diallo, conseiller des affaires économiques, DGIA
Abdoulaye Ouedraogo, conseiller des affaires économiques, DGIA
Safyatou Diallo, conseiller des affaires économiques, DGIA
Adama Zerbo, conseiller des affaires économiques, DGIA
Marie-Blanche Bado, conseiller des affaires économiques, DGIA
T. François Minoungou, conseiller des affaires économiques, DGIA
Pierre Naré, conseiller des affaires économiques, DGIA
Razougou-Patrice Ouedraogo, conseiller des affaires économiques, DGIA
Ouandé Sylvain Domboue, conseiller des affaires économiques, DGIA
Zama Banhoro, conseiller des affaires économiques, DGIA
Etienne Bayala, conseiller des affaires économiques, DGIA
Issifou Zouré, conseiller des affaires économiques, DGIA
Urbain Sonda, conseiller des affaires économiques, DGIA
Nongodo Joseph Ouedraogo, directeur de la recherche géologique et minière,
Bureau voltaïque de la géologie et des mines (BUVOGMI)
Alidou Bachir Nacro, directeur général, Office de promotion des entreprises
voltaïques (OPEV)
Herve Kabore, OPEV
Marcel Ouedraogo, chef de service de la programmation, direction des services
agricoles (DSA)
Issa Martin Bikienga, directeur du projet phosphate, ministère du développement
rural
K. Michel Bouda, chef du service : IVP, OPEV
Ouango Frédéric Clément Ouedraogo, conseiller des affaires étrangères,
Direction des organisations internationales
Moumouni Traore, directeur administratif et financier, Office général des
projets de Tambao
Paul Kiemde, conseiller des affaires économiques, direction de la coopération
technique et financière, Ministère de l'économie et du Plan
Boureïma Yiougo, directeur, SIVAM

Inde

Pascal Alan Nazareth, ambassadeur de l'Inde en Haute-Volta (résidence à Accra,
Ghana)
J.D. Verma, directeur des petites industries, Ministères de l'industrie

Kenya

Hon. M. Sheikh Aden, ministre-assistant, Ministère de l'industrie
J.K. Njoroge, secrétaire-assistant principal, Ministère de l'industrie

Maroc

Abderazzak El-Mossadeq, secrétaire général, Office pour le développement industriel

Népal

Jeeban Lal Satyal, directeur général, Département de l'industrie

Nigéria

K.O.Olisemeka, chargé d'affaires a.i., Ambassade de la République du Nigeria en Haute-Volta.

Pakistan

Salma Kishwar Jan, ambassadeur du Pakistan en Haute-Volta (résidence à Accra, Ghana)

République de Corée

Moon Ki Woo, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Haute-Volta

Jong-Hoon Kim, second secrétaire, Ambassade de la République de Corée en Haute-Volta

Sénégal

Amadou Moctar Dieng, ingénieur, Direction de l'industrie, Ministère de l'industrie

Sri Lanka

Nicholas Denzil Fernando, ministre adjoint des industries et des affaires scientifiques

Tunisie

Ferid Soudani, ambassadeur, Ministère de l'économie nationale

Abderrazak Ben Mansour, directeur général de la Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais (SIAPE)

Habib Guetari, directeur général adjoint à la Société tunisienne des industries de matériaux de construction (SOTIMACO)

Cherif Ben Ahmed Marouki, inspecteur général de la Compagnie des phosphates de Gafsa

Turquie

Ilhan Yasar, ambassadeur de Turquie au Sénégal

Yougoslavie

Milos Maletic, ambassadeur de Yougoslavie en Côte d'Ivoire

Organisation de l'unité africaine (OUA)

Hirut Befecadu, coordinateur, Division de coopération

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Gérard Philippe-Auguste, représentant de la FAO en Haute-Volta

Paul-Michel Biabatantou, chargé de programme, représentation de la FAO en Haute-Volta

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Carl Widstrand, représentant résident, Ouagadougou

Bryan Locke, Coopération technique entre pays en développement, New York

Herta Krestovsky, économiste, Ouagadougou

Klaus Baumann, administrateur adjoint, Ouagadougou

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Jean Raus, représentant, Direction sciences et techniques

Banque Mondiale

Kathleen di Tullio, Division du développement industriel et des finances, Département des projets ouest-africains

Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

Kouassi Koffi, directeur des institutions financières et des industries

A.L.Y. Sankaranarayanan, directeur, Banque du développement industriel de l'Inde, en députation avec BOAD

Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

Tano Koffi, chef de la division "Promotion industrielle"

M. Adjé Kirgama, directeur du développement industriel

J. Bigbala Ouedraogo

Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'entente

Craig V. Olson, chef de la cellule "Entreprises africaines"

Fonds de garantie et de coopération de l'OCAM

Edmond Dossou, Chef de service des opérations





